DÉPÔT D’UN MÉMOIRE

Contexte d’étude : Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette afin de contribuer à l’atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C’est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d’actions concertées entre les municipalités et la MRC. Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, dont le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI), et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD).

Rappel : Pour favoriser notre compréhension, nous recommandons fortement de vous présenter brièvement et de nous expliquer votre situation. Exprimez-nous le plus clairement possible votre position sur le sujet en étude.

Coordonnées

Prénom et nom :

Nom d’organisme (s’il y a lieu) :
Territoire desservie (s’il y a lieu) :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Mémoire